



Coworking / Diagnostics immobiliers ?

Par DONC

Bonjour,

J'ai le projet d'ouvrir un grand espace de coworking en province.

Parmi les questions à régler, il y a celle de savoir si l'espace de Coworking doit faire au préalable l'objet de diagnostics immobiliers ?

S'agit-il d'une location qui ressemblerait à une colocation d'appartement ou d'un contrat de prestations de services comportant un droit d'occupation temporaire ?

Mes recherches en ligne montrent, selon le cas, qu'on qualifie le Coworking de location ou de contrat de prestations de services.

Merci pour vos conseils

Cordialement